CFA Montréal

PRINCIPES D'INVESTISSEMENT

FICHE D'INFORMATION POUR INVESTISSEURS

INTRODUCTION

AVERTISSEMENT

Dans le présent contexte, le terme conseiller financier est utilisé de façon générale et générique et réfère à toute personne dûment autorisée à œuvrer dans le domaine financier :

- Courtiers en placement
- Courtiers en épargne collective
- Courtiers en régimes de bourses d'études
- Courtiers sur les marchés dispensés
- Gestionnaires de portefeuille
- Gestionnaires de fonds d'investissement
- Représentants en assurance de personnes
- Planificateurs financiers (Pl. Fin.)

CFA Montréal

Tous droits réservés. © 2016 CFA Montréal
Toute reproduction intégrale ou partielle de ce document sans autorisation écrite de CFA Montréal est strictement interdite.

INTRODUCTION

Bien que la planification de la retraite représente un défi de de taille, et ce, même pour les spécialistes, elle revêt une importance capitale. Personne ne souhaite avoir des difficultés financières à la retraite, surtout après avoir travaillé toute une vie. Un plan de retraite adéquat peut s'échelonner sur plusieurs décennies avant et après la retraite, et le processus comporte des incertitudes et des difficultés. Par exemple, même si l'on se fixe des objectifs précis en vue de la retraite, il est difficile de prédire l'évolution de notre capacité d'épargne et les rendements des marchés financiers. La planification de la retraite comporte donc des aspects complexes. En effet, il faut notamment considérer l'incidence à long terme de l'imposition du revenu de placement, des différents frais, de l'inflation, des choix en matière de répartition d'actifs et des responsabilités familiales. En somme, déterminer la quantité d'épargne nécessaire et la façon de l'investir représente un défi colossal.

À l'étape de l'élaboration de son plan de retraite, il faut prendre en compte un grand nombre de facteurs. Heureusement, la connaissance d'un nombre plus restreint d'éléments clés permet d'augmenter significativement les chances de réussite. À cet effet, les documents qui suivent couvrent les aspects essentiels en matière d'investissement que tout investisseur avisé devrait connaître. En définitive, un investisseur qui prend des décisions rationnelles et qui fait preuve de discernement est susceptible d'accroître son revenu espéré à la retraite du tiers ou de plus du tiers s'il, par exemple, bénéficie d'un horizon de placement allant jusqu'à trente ans.

La présente série de documents est divisée en deux parties. La première partie (les documents 1 à 6) traite des aspects mécaniques du processus d'investissement, du rôle des conseillers en placement et des principes d'investissement applicables à tous les investisseurs, peu importe leur nationalité et leur fourchette de revenus. La deuxième partie (les documents 7 à 12) traite de l'art d'investir, mais plus précisément de subtilités financières et de la façon de gérer maintes incertitudes. Voici un aperçu des douze sujets qui seront abordés :

INTRODUCTION

1. LA FORCE DU TEMPS ET DES RENDEMENTS

2. L'INCIDENCE DES FRAIS

3. L'INCIDENCE DES IMPÔTS

4. L'INCIDENCE DE L'INFLATION

5. L'INCIDENCE DE LA DIVERSIFICATION ET DU RISQUE

6. LE RÔLE D'UN CONSEILLER

7. LA TOLÉRANCE AU RISQUE DE L'INVESTISSEUR

8. LES FACTEURS QUI DÉTERMINENT LES RENDEMENTS DES MARCHÉS

9. LES MANIÈRES DE DIVERSIFIER UN PORTEFEUILLE

10. L'ÉLABORATION DE PORTEFEUILLES

11. MES ÉPARGNES GÉNÈRERONT UN REVENU DE RETRAITE DE COMBIEN PAR ANNÉE?

12. PLAN D'ENSEMBLE

En vue de vulgariser les sujets présentés, nous illustrerons nos propos au moyen du même exemple, lequel se complexifiera au fur et à mesure que nous aborderons un nouveau sujet. La lecture de ces documents ne fera pas de vous un investisseur chevronné, mais vous serez en mesure de reconnaître les éléments qui sont réellement importants pour la planification de votre retraite, d'être mieux préparé pour la rencontre avec votre conseiller et, espérons-le, d'éviter de reproduire les erreurs récurrentes et coûteuses commises par bon nombre d'investisseurs.

Nous croyons sincèrement que cette série de documents didactiques améliorera la qualité de la gestion d'actifs de l'ensemble des investisseurs.

Jacques Lussier, CFA